

# ufolep

## La lettre de Sam

Bulletin de liaison de la Commission Nationale Sportive Sports Aériens et Modélisme - CLAP

Trois numéros par an

mars 1998

Numéro 7

### EDITORIAL

La C.N.S. SAM-CLAP gère et propose des activités physiques et technologiques diversifiées, dans la continuité des actions passées et avec la volonté d'en développer de nouvelles.

Ces activités constituent un moyen de communiquer, de partager et de faire percevoir à chacun qu'il détient un pouvoir d'agir et d'animer. Elles constituent aussi une éducation à un loisir sportif diversifié, accessible à tout type de public dans un esprit de solidarité et de respect mutuel.

La volonté de la C.N.S. est de faire connaître et reconnaître le SAM-CLAP et de développer son image de marque.

Mais la C.N.S. n'est rien sans vous. Sans les adhérents, les animateurs, le SAM-CLAP n'existe pas. Faites-vous connaître, contactez-nous, exposez vos projets. Cette lettre est à votre disposition et doit permettre de valoriser vos actions et de répondre à vos questions.

Nous attendons vos propositions.

Danielle GLESS

*Directeur de la publication : Marc DERIVE  
Responsable de la rédaction : Danielle GLESS  
Pour tout contact : CLAP 54 - 49, rue Isabey - 54052 NANCY Cedex  
TÉL 03 83 21 15 79 - FAX 03 83 20 50 49  
Ont participé à ce numéro : Danielle & Alain GLESS*

*Tirage : 450 exemplaires*

### SOMMAIRE

#### Actualités

- Composition de la C.N.S.
- Le CLAP sur Internet

#### Rassemblements nationaux

- Aéromodélisme
- Modélisme Naval
- Modèles Roulants

#### Stages

- Modélisme Naval
  - Pilotage
- Juges et commissaires

#### Fiche technique

- Sécurité et nuisances d'un terrain d'aéromodélisme radiocommandé (première partie)

*la ligne*  
LES IDEES EN MOUVEMENT

UFOLEP - 3, rue Récamier - 75341 PARIS Cedex 07

## La Commission Nationale

Présidente :	Danielle GLESS	03 83 28 70 28 (bureau)
Secrétaire :	René REY	04 92 20 95 42 (perso)
Trésorier :	Jean-Claude LATRY	05 56 66 21 32 (perso)
Communication :	Jean-Paul THEBAULT	05 49 24 32 87 (bureau)
Modélisme naval :	Raymond CORIA	04 92 45 46 33 (perso)
Formation :	Laurent KELLNER	06 11 88 12 29 (perso)
Aéromodélisme :	Alain GLESS	03 83 21 15 79 (bureau)
Membre du C.D. :	André COUPLET	
Permanent UFOLEP :	Gabriel BLOEDE	

## INTERNET

M. Georges ROCHE, ancien animateur CLAP à la Ligue 92, a décidé de collecter et diffuser sur Internet des documents parus autrefois dans Aviation-CLAP : <http://www.ligue92.com>

Autres sites à visiter : [w1.neuronnexion.fr/fo180/ufolep](http://w1.neuronnexion.fr/fo180/ufolep)  
[www.telem.fr/fo183](http://www.telem.fr/fo183)

et le club de Contrex : <http://ourworld.compuserve.com/homepages/bebel/entree.htm>

Si vous connaissez d'autres sites, faites-le nous savoir.

## Rassemblements Nationaux UFOLEP SAM-CLAP

### Rassemblement National d'Aéromodélisme :

Un critérium national de PLANEUR RC DURÉE PRÉCISION aura lieu le samedi 9 mai 1998 à Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle), dans la banlieue de Nancy.

Le Challenge Albert DESROCHES y récompensera la meilleure équipe départementale (un jeune + un adulte, ou deux jeunes).

Accueil sur le terrain à partir de 8 heures.

### Rassemblement National de Modélisme Naval :

à Hagondange (Moselle) les 30, 31 mai et 1er juin.

### Rassemblement National de Modèles Roulants :

à Rennes (Ille-et-Vilaine) pendant les vacances de Toussaint. Informations complémentaires dans la prochaine lettre de SAM.

Pour recevoir le dossier complet d'un ou de plusieurs de ces rassemblements (règlement, conditions de participation et fiche d'inscription départementale), faites-vous connaître rapidement par courrier à :  
CLAP 54 - 49, rue Isabey - 54052 NANCY Cedex      ou Tél 03 80 21 15 79 - Fax 03 83 20 50 49

## STAGES 1998

### Stage A de Modélisme Naval :

**Moulage sous vide résine et fibre de verre, adapté au modélisme (coques et fuselages),**

du mardi 14 au vendredi 17 avril 1998 à Guillestre (05).

Inscriptions auprès de votre **Délégué Départemental UFOLEP.**

Prix : 750 F, hébergement compris.

### Stage A d'Aéromodélisme :

**Animateurs en école de pilotage radiocommandé avion et/ou planeur en double commande,** du dimanche 12 au vendredi 17 juillet 1998 à Sougères-en-Puysaye (Yonne). Ce stage permet ensuite aux stagiaires d'encadrer une école de pilotage RC.

Inscriptions auprès de votre **Délégué Départemental UFOLEP.**

Prix : 1000 F, hébergement compris.

**Stage A de Juges de figures et commissaires de piste avion radiocommandé :** Prévu fin 1998 en Lorraine.

Informations complémentaires dans la prochaine lettre de SAM.

#### L'Air et le Vent

3ème édition - 1998

Pour les enseignants et animateurs, de la maternelle au collège

116 F port compris

CLAP 54 - 49, rue Isabey  
54052 NANCY Cedex

#### Ecole de Modélisme Naval

Construction, propulsion, hydro- et aérodynamique, météo, catalogue de plans

130 F port compris

UFOLEP - BP 145  
79005 NIORT Cedex

**A- Sécurité du terrain**

Un terrain d'aéromodélisme doit être divisé en différentes zones qui sont :

**1- Une zone publique**, ouverte à tous spectateurs, même non adhérents. Cette zone peut ne pas exister, mais une signalisation permanente doit alors le préciser, comme par exemple une pancarte «terrain privé - interdit au public».

**2- Un parking véhicules**, où public et modélistes arrêtent leur voiture. Le véhicule d'un pilote est toléré dans la zone 3 le temps nécessaire à charger ou décharger le matériel ; normalement, cette tolérance s'exerce avant le début de l'ensemble des vols, et après leur fin.

**3- Une zone parking avions**. C'est dans cette zone que les mécaniciens préparent les avions : montage du modèle, visites pré-vol, essais radio, mise en route des moteurs, visite après vol, ... C'est là également que se trouve le tableau de fréquences. A partir de cette zone, l'accès est réservé exclusivement aux membres du club à jour de leur cotisation : il faut donc prévoir une matérialisation (clôture, barrières,...) et une pancarte d'avertissement, du genre «zone réservée aux modélistes autorisés».

*Un taxiway en herbe rase ou macadam permet d'aller aisément du parking à la piste et retour.*

**4- Une piste**. La piste sert exclusivement aux décollages et atterrissages. Son survol est interdit pendant les vols, sauf entraînement à l'atterrissage. Le pilote en action de décollage ou d'atterrissage se trouve au bord de cette piste. Il ne pénètre sur celle-ci (par exemple pour récupérer rapidement son appareil) qu'en prévenant le chef de piste ou les autres pilotes et en surveillant l'approche éventuelle d'un autre appareil. Il doit rejoindre la zone 5 (pilotes) dès que son modèle est en vol stable. Il ne reviendra en bord de piste que pour l'atterrissage, au début de la PTL, pendant le vent arrière.

*La piste peut être en herbe rase, en macadam ou autre revêtement. Un rectangle de 25 mètres sur 9*

*mètres, dans le sens des vents dominants, suffit en général.*

**5- Une zone pilotes** située en retrait de la piste. Tout pilote en train de piloter doit rejoindre cette zone, afin de pouvoir coordonner son vol avec les autres pilotes. Aucun non-pilote n'y est autorisé, sauf le chef de piste et, dans le cas d'une école de pilotage, l'élève (en retrait) en attente de son tour de vol.

**6- Un axe d'évolutions**. Cet axe est une ligne droite, si possible parallèle à la piste, si possible orientée dans l'axe du vent, et située à 100 mètres (ou plus) de la zone 1. C'est en survolant cet axe que sont exécutées les figures de voltige à destination du public (ou d'un jury).

**7- Une zone d'évolutions** des aéromodèles. Cette zone représente l'espace aérien autorisé pour les évolutions libres. Elle se présente en général comme un demi-cône et intègre l'axe d'évolution. La piste peut en être exclue, car elle n'est utilisée que pour les décollages et atterrissages.

*La réglementation aéronautique impose une distance de 100 mètres entre un aéromodèle en train d'évoluer et toute zone publique. Ceci implique que les zones 6 et 7 d'un terrain doivent se trouver à plus de 100 m (et c'est un minimum) de toute route, zone publique, parking et zone habitée (y compris jardins privés).*

*Si, par exemple, le vent dominant vient de l'Ouest, les décollages et atterrissages doivent s'accomplir dans le sens Est-Ouest. De plus, la zone d'évolution peut être décalée vers le vent dominant, afin de faciliter le retour au terrain d'un appareil moteur calé. Cette méthode, indispensable avec un planeur, est fortement recommandée avec un avion.*

*Cela implique une procédure d'atterrissage genre P.T.L. (Prise de Terrain en L), qui fait partie du «B A BA» de notre **Ecole de Pilotage** (document de référence : l'Ecole de Pilotage, fiches L08 - disponible à l'UFOLEP National).*

... à suivre ...